



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 février 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/2008

D - 20080068

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 février Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ (*quitte la séance à 16h05*), Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

***Bordeaux fête le Vin 2008. Convention de partenariat entre
la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands
Evénements. Signature. Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle édition de « Bordeaux Fête le Vin » se déroulera du 26 au 29 juin 2008.

L'association « Bordeaux Grands Evènements », organisateur de la manifestation, propose de poursuivre les objectifs suivants :

- accroître le rayonnement de cet évènement comme l'un des principaux rendez-vous festifs et populaires sur le plan national et européen,
- capitaliser sur l'inscription de la ville au Patrimoine Mondial de l'Unesco,
- renforcer la prise en compte de l'environnement (dans la communication, dans les transports, dans le tri sélectif ...),
- participer à l'animation des échanges culturels et économiques avec la ville jumelle de Saint Petersburg afin de conforter l'image de Bordeaux comme capitale mondiale des vins,
- attacher une place importante à la sécurité des biens et des personnes.

Pour cette édition 2008, les grandes évolutions sont les suivantes :

- une nouvelle implantation de la manifestation sur les bords de Garonne, entre le pont de pierre et la bourse maritime,
- une nouvelle programmation artistique basée sur la création d'un « son & lumière » en hommage à Bordeaux et ses vins,

Un document de présentation générale de l'édition 2008 est annexé au projet de convention ainsi que le plan de financement prévisionnel qui s'établit aujourd'hui à 2 009 000 euros.

La participation financière demandée à la Ville est de 250 000 euros.

Au Budget Primitif 2008, un montant de 150 000 euros a été voté pour cette manifestation. Il conviendra donc de prévoir en DM 1 l'inscription de 100 000 euros de subvention complémentaire, qui ne sera versée qu'à concurrence du montant nécessaire à l'équilibre de l'opération. Par ailleurs, des moyens techniques seront, comme pour les manifestations antérieures, mis en place par la Ville en régie, pour une valeur estimée à 300 000 €.

Le projet de convention, qui vous est soumis a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider dès maintenant le versement à l'Association Bordeaux Grands Evènements de la somme de 150 000 euros dont le montant sera imputé sur la fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE MM. DELAUX, CAZABONNE, BRON, PONS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

ANNEXES :

CONVENTION DE PARTENARIAT
« Bordeaux fête le vin » 2008
entre la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands Evènements

Entre

La Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du 2008 et reçue à la Préfecture le 2008,

et

L'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphane DELAUX, autorisé par statuts,

- Expose -

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association Bordeaux Grands Evènements domiciliée au 42 allées d'Orléans à Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 2 décembre 2005 et dont la déclaration a été reçue en Préfecture de Gironde le 13 janvier 2006, exerce une activité de création, d'organisation et de suivi de grands évènements destinés au grand public présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 : Objet de la convention

L'association Bordeaux Grands Evènements est le pivot de l'organisation de la manifestation « Bordeaux Fête le Vin » prévue du 26 au 29 juin 2008.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'association Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Article 2 : Objectifs et moyens mis en oeuvre

Pour cette nouvelle édition de « Bordeaux Fête le Vin », l'association Bordeaux Grands Evènements vise à conforter le développement et le rayonnement de cette manifestation.

Les orientations générales sont les suivantes :

- accroître le rayonnement de cet évènement comme l'un des principaux rendez-vous festifs et populaires sur le plan national et européen,
- capitaliser sur l'inscription de la ville au Patrimoine Mondial de l'Unesco,
- participer à l'animation des échanges culturels et économiques avec la ville jumelle de Saint Petersburg afin de conforter l'image de Bordeaux comme capitale mondiale des vins,
- attacher une place importante à la sécurité des biens et des personnes.

Un document de présentation générale de l'édition 2008 est annexé à la présente convention.

Article 3 – Participation de la Ville

Le plan de financement prévisionnel de « Bordeaux Fête le Vin », ci-après annexé, s'établit aujourd'hui à 2 009 000 euros.

La Ville de Bordeaux versera à l'association Bordeaux Grands Evènements une participation financière de 250 000 euros maximum pour contribuer à cette manifestation dans les conditions prévues à l'article 4.

Par ailleurs, des moyens techniques seront mis en place par la Ville en régie pour une valeur estimée à 300 000 €.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention de la Ville sera versée de la façon suivante :

- 150 000 euros à la signature de la présente convention et, sous réserve du vote des crédits complémentaires nécessaires lors de la DM 1 2008,
- 50 000 euros à l'issue du vote de la décision modificative, sur appel de fonds motivé du bénéficiaire,
- le solde sera versé sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 50 000 euros.

Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la Ville sera réduite au prorata de l'équilibre. Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Ville les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation municipale.

Elle sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements n° 10057 19011 00039763601 49 - établissement : C.I.C. Société Bordelaise - agence Bordeaux Chapeau Rouge.

Article 5 – Conditions générales

L'association Bordeaux Grands Evènements s'engage :

1°) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2°) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tous changements intervenus dans son conseil d'administration,

3°) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,

4°) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général.

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour l'année 2008. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association Bordeaux Grands Evènements de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Grands Evènements s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient de tenir toute réunion utile à l'organisation et à l'évaluation de la manifestation à venir.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 10 – Election de juridiction

Les deux parties conviennent que les tribunaux compétents relatifs à l'application de la présente convention sont ceux siégeant à BORDEAUX.

Article 11 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,

➤ par l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,
LE MAIRE**

**Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,
LE PRESIDENT**

A. JUPPE

S. DELAUX

**BORDEAUX FÊTE LE VIN 2008
BUDGET PREVISIONNEL**

DEPENSES	
Fonctionnement - Administration	390 000,00 €
Pavillons de Dégustation	85 000,00 €
Pass-dégustation	175 000,00 €
Pass Vignobles	21 000,00 €
Spectacles & Animations	310 000,00 €
Pavillons Officiels	36 000,00 €
Etals et guinguettes	16 000,00 €
Logistique Générale	415 000,00 €
Sécurité	125 000,00 €
Personnel d'Exploitation	90 000,00 €
Bordo Mundo	70 000,00 €
Partenaires Club 1°	30 000,00 €
Partenaires Privilège & Élégance	38 000,00 €
Ambassadeurs	69 000,00 €
Promotion & Publicité	110 000,00 €
Relations Presse	24 000,00 €
Relations Partenaires	5 000,00 €
TOTAL	2 009 000,00 €

RECETTES	
COLLECTIVITES	
Mairie de Bordeaux - Subventions BGE	250 000,00 €
Mairie de Bordeaux - Apports en Prestations	300 000,00 €
La CUB	107 000,00 €
Le Conseil Régional Aquitaine / Agriculture	77 000,00 €
Le Conseil Général de la Gironde	77 000,00 €
INSTITUTIONNELS ECONOMIQUES	
Le CIVB	365 000,00 €
La CCIB	115 000,00 €
PARTENAIRES PRIVES	
Partenaires Club 1°	160 000,00 €
Partenaires Millésime	60 000,00 €
Espaces Élégance Affaires Privilège	52 000,00 €
Fournisseur Officiel	10 000,00 €
Etals et guinguettes	25 000,00 €
Bordo Mundo	70 000,00 €
GRAND-PUBLIC	
Pass- Dégustation	326 000,00 €
Pass Vignobles	15 000,00 €
TOTAL	2 009 000,00 €



BORDEAUX FETE LE VIN

26 – 29 juin 2008



Office de Tourisme de Bordeaux
BORDEAUX TOURISME



BORDEAUX



UN EVENEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Dans la communication : moins de supports papiers, appel à un imprimeur engagé dans la démarche Imprim'vert®, utilisation de papiers certifié FSC, label garantissant une gestion durable des forêts ...
- Dans les transports : fort accent mis sur le tram, avec notamment 1 titre de transport inclus dans le Pass dégustation
- Dans le tri sélectif des déchets, l'utilisation du verre pour les dégustations ...





***UNE NOUVELLE OFFRE 2008
POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE !***

- UNE NOUVELLE IMPLANTATION
POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE
ET UN POSITIONNEMENT PLUS QUALITATIF
- LA VOLONTE DE CAPITALISER SUR LE LABEL UNESCO,
LA RENOVATION DES QUAIS
ET LA BEAUTE DU FLEUVE
- DE NOUVEAUX PAVILLONS DES APPELLATIONS
AU SERVICE DE L'IMAGE
ET DE LA DECOUVERTE DES VINS



***UNE NOUVELLE OFFRE 2008
POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE !***

- UNE VALORISATION AMPLIFIEE DE L'ASSOCIATION
AVEC LES PRODUITS AGROALIMENTAIRES
- UN NOUVEAU CONCEPT DE PAVILLON " MILLESIME "
AU SERVICE DE LA PROMOTION DE LA MARQUE
- UNE OFFRE CULTURELLE PLUS SPECTACULAIRE METTANT
EN AVANT L'UNIVERS DU VIN ET LE PATRIMOINE





*En 2008,
Saint-Pétersbourg, Ville invitée d'honneur*



Villes invitées d'honneur :

- en 2002 : Porto*
- en 2004 : Munich*
- en 2006 : Fukuoka*



***UNE NOUVELLE ROUTE DES VINS
AXÉE SUR LA QUALITÉ ET LE CONFORT
DE LA DÉGUSTATION !***



*Grâce à la nouvelle implantation sur les quais et le bord de la Garonne
les dégustations se dérouleront
dans le cadre unique du Patrimoine Mondial de l'Humanité UNESCO*





DE NOUVEAUX PAVILLONS « APPELLATIONS » & « MILLESIME »

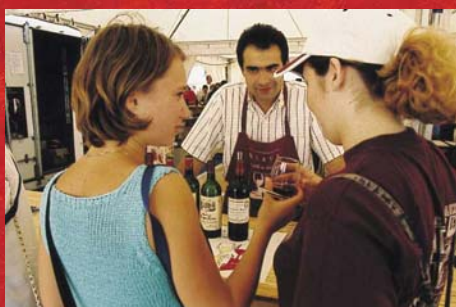


Ces nouveaux Pavillons doivent permettre :

- une meilleure identification par les visiteurs*
- donner une image plus qualitative et plus personnalisée par entité*
- offrir un confort de dégustation plus grand grâce à la création de terrasse*
- générer une optimisation des ressources*



Le PASS Dégustations pour découvrir la richesse des vignobles



*Vendu aux entrées,
le PASS Dégustations est composé
de bons de dégustation,
d'un verre et de son étui porte verre*

*Grâce à ce sésame,
valable pendant 4 jours,
son détenteur peut faire
un véritable parcours initiatique et original
en rencontrant les viticulteurs
dans les 8 Pavillons des Appellations
et les négociants
dans les 4 Pavillons Millésime*





Le PASS Dégustations 2 formules pour mieux répondre aux attentes du public

*La Formule Classique le PASS Dégustations
est composée des éléments suivants :*

- 12 bons de dégustation,*
- un verre INAO et de son étui porte verre*
- 1 ticket « Dégustations + »*
- 1 ticket « Test Alcoolémie »*

*La Formule PASS DUO
est composée des éléments suivants :*

- l'offre PASS Dégustation*
- + un verre et un étui supplémentaire*



Mieux gérer les comportements et promouvoir l'acte de prévention

Le ticket – « Dégustation + »

*Ce ticket a pour but de faire 5 nouvelles dégustations
sans pour autant avoir l'obligation d'acheter de nouveau un PASS.
Seul les acheteurs du PAS peuvent bénéficier de cette offre*

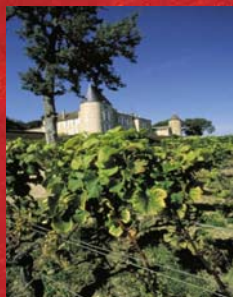
- Le ticket – « Test Alcoolémie »

*Ce nouveau ticket a pour but d'inciter à consommer avec modération. Chaque
consommateur aura la possibilité de tester son taux d'alcoolémie.*





Le PASS Vignobles pour voyager à travers les terroirs et le patrimoine



*Vendu 70 €,
le PASS Vignobles
permet à son titulaire de disposer
d'une offre basée sur 10 itinéraires
sous forme d'excursions en bus
à la journée
encadrées par un guide.*

*Chaque excursion inclut
3 visites de propriété viticole
avec dégustation,
et
un pique-nique du Vigneron.*



***UNE GRANDE PREMIERE :
LA CREATION D'UN SPECTACLE CULTUREL
PROPOSE PENDANT 4 JOURS
AU PLUS GRAND NOMBRE***



***“HOMMAGES”, UN SON & LUMIERE
SYMBOLE DE L'EXCELLENCE DES VINS DE BORDEAUX***





**UNE NOUVELLE ROUTE DES VINS
AXEE SUR LA QUALITE ET LE CONFORT
DE LA DEGUSTATION !**



*Grâce à la nouvelle implantation sur les quais et le bord de la Garonne
les dégustations se dérouleront
dans le cadre unique du Patrimoine Mondial de l'Humanité UNESCO*

